



6 MARS 2007

SOCIÉTÉ. LE MAIRE VIENT DE RENDRE SA DÉCISION.

Antenne de téléphonie mobile : c'est non

Il y a quelques jours, une réunion publique s'était tenue à la mairie concernant un projet d'implantation de trois antennes téléphoniques sur un pylône d'une hauteur de 17 mètres, route de Toulouse, par France Télécom Orange.

Les participants avaient été invités à signer une pétition contre cette implantation. Le maire, Alain Tourné, qui était présent, avait fait savoir qu'il prendrait ses responsabilités, s'engageant à faire connaître sa décision dans les meilleurs délais.

C'est désormais chose faite puisque lors du dernier conseil municipal de mercredi soir, il a indiqué aux élus qu'il avait retiré l'autorisation de travaux délivrée le 2 novembre 2006 après « un débat difficile et délicat ».

Trois motifs ont été retenus. Tout d'abord l'application très insuffisante sur ce projet des procédures d'information générale, de concertation et d'information mutuelle prévues par le Guide des bonnes pratiques entre maires et opérateurs, signé entre l'AMF (Association des maires de France) et AFOM (Association française des opérateurs mobiles).

Ensuite, la proximité immédiate des établissements scolaires.

Enfin, l'absence de constat d'affichage sur le terrain par le bénéficiaire de la déclaration des travaux. L'opérateur a donc été informé de cette décision.

Lors de cette réunion, dans une salle comble, le débat avait été animé entre les représentants de l'opérateur et notamment des riverains opposés au projet.

D'un côté, les représentants de France Télécom avaient fait valoir qu'il n'existait pas à leur connaissance de risques avérés, seul le principe d'attention devant être retenu.

De l'autre, de nombreuses personnes avec, à leur tête, le docteur Grazide, considéraient que le principe de précaution devait s'appliquer en raison de l'existence d'études contradictoires sur les risques sanitaires liés à l'exposition des personnes aux champs magnétiques.